

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

**Présents** : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Eva BAYET, Henri Pierre BRANCOURT, Patricia BRANCOURT, Julien GODEFROY, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

**Excusés** : Théo BURAS a donné procuration à Henri Pierre BRANCOURT  
Mélanie NEMOZ a donné procuration à Eva BAYET

**Secrétaire** : Patricia BRANCOURT

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2020,
- Délibération : Choix de la banque : financement des travaux de réfection des abat-sons du clocher de l'église,
- Délibération : Convention de participation en santé avec le Centre de Gestion 31
  
- Questions diverses.

**La séance est ouverte à 21h10**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 09 décembre 2020, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

### **DELIBERATION : CHOIX DE LA BANQUE : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DES ABAT-SONS DU CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu de faire un emprunt pour financer les travaux de réfection des abat-sons du clocher de l'église dont le montant des travaux s'élève à 9 664,60 € HT soit 11 597.52 € TTC. Les travaux devraient débuter la semaine du 8 février 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer deux prêts : un prêt à long terme à taux fixe de 6 000,00 € sur 10 ans et un prêt relais subventions et FCTVA à taux fixe de 5 600,00 €.

Après avoir sollicité plusieurs organismes de prêt, il s'avère que la proposition la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel selon les modalités suivantes :

**Mise en place d'un prêt long terme - Taux fixe :**

- Montant : 6 000,00 €
- Durée : 10 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : 0,65 %
- Frais de dossier : 50 €

**Mise en place d'un crédit relais - Taux fixe :**

- Montant : 5 600,00 €
- Durée : 24 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : 0.60 %
- Frais de dossier : 50 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à mettre en place les financements de ce projet auprès du Crédit Mutuel.

## **DELIBERATION : CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE**

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 6 avril 2016, l'assemblée délibérante avait donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG31) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque Santé, dans le cadre des dispositions du Décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011 et pour une durée de 6 ans (01/01/2017-31/12/2022).

Un des employés de la commune étant intéressé pour adhérer à la couverture santé auprès du CDG31, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au service Convention de Participation en Santé proposé par le CDG 31, dans le respect des dispositions du décret précité.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer par l'assemblée et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au service de Convention de participation en Santé du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suite : 12 € par agent adhérent à la couverture Santé ou 15 € par agent adhérent aux couvertures Santé et Prévoyance ;
- Décide d'adhérer à la convention de participation correspondante, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Alternative Courtage (Courtier)/MNFCT (mutuelle) ;
- Décide de donner ainsi, à tous les agents, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée à 15 € maximum.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ ECLAIRAGE PUBLIC**

Le SDEHG (Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne) devrait intervenir dans les jours à venir pour les travaux de rénovation de l'éclairage public au chemin de Rivel et dans la traversée du village.

Après ces travaux, l'ensemble de l'éclairage public communal sera à basse consommation.

### **➤ FUTUR LOTISSEMENT**

Le projet du futur lotissement qui va se situer après le lotissement de la Tuilerie se concrétise, l'aménageur a pris contact avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a sollicité le PETR qui gère les autorisations d'urbanismes pour organiser une rencontre entre l'aménageur, le PETR et lui-même afin d'étudier le projet avant le dépôt du permis d'aménager.

Ce lotissement comptera 8 lots.

### **➤ POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS**

Les points d'apport volontaire des déchets vont être mis en place durant le premier semestre 2021.

En juin, au plus tard, selon le calendrier proposé par la communauté de communes, les containers individuels seront retirés au profit de points d'apports volontaires (PAV) positionnés en divers endroits du village. Les emplacements sont en cours d'identification. Le magazine « trait d'union » de la communauté de communes, publié en janvier 2021, y consacre un dossier. Une communication communale spécifique aura lieu en ce début d'année.

➤ **REPARATION TRACTEUR TONDEUSE**

Le tracteur tondeuse de la commune a été envoyé en réparation, un devis va être envoyé à la mairie dans les jours à venir.

➤ **FIBRE**

Les travaux préparatoires à l'arrivée de la fibre seront terminés au printemps 2021. La mise en service et la commercialisation suivront.

➤ **HALLE**

Patricia BRANCOURT alerte le conseil municipal sur la recrudescence d'incivilités sous la halle (guirlandes lumineuse abîmée, fanions arrachés, nombreux mégots, etc.).

➤ **PETIT MARCHÉ**

Durant la période de couvre-feu à 18h00, le petit marché a lieu le samedi matin de 10h30 à 12h00.

S'il y a un nouveau confinement, le marché devrait pouvoir reprendre le vendredi (produits de première nécessité).

➤ **BIBLIOTHEQUE**

Suite au rendez-vous du 10 décembre 2020 entre Madame POUPART et la référente de la médiathèque départementale, un dépôt de 200 à 300 livres par an est accordé à la bibliothèque de la commune.

Un sondage sera organisé auprès des administrés afin de connaître leurs attentes en matière de lecture.

➤ **JOURNEE SECURITE**

Un devis va être demandé au club de vélo de Venerque pour une intervention « prévention » afin d'avoir des éléments de comparaison avec celui adressé par la Maison du Vélo. Marine Anquetin est en charge du dossier.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Le bulletin municipal a été envoyé à l'imprimeur, dès réception en mairie, les élus seront contactés pour le distribuer dans le week-end.

➤ **MUR LOTISSEMENT LA TUILERIE**

La hauteur d'un mur de clôture au sein du lotissement « la tuilerie » a fait l'objet d'échanges. La déclaration préalable de travaux sera examinée pour vérifier la conformité de l'ouvrage avec cette dernière.

➤ **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION RAYON VERT**

Mélanie NEMOZ a participé à l'assemblée générale de l'association Rayon vert avec laquelle nous envisageons un partenariat pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toits publics. La pré-étude technique (vérification toiture + charpente) aura lieu le mardi 23 février.

**La séance est levée à 23h05**